

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/78e96774-3940-4076-b572-921c8d85885f>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/78e96774-3940-4076-b572-921c8d85885f> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Chapouton Marion](#)

Date de soutenance : 21-01-2021

Directeur(s) de thèse : [Chevallier Jacques](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit de la ville, Droit à la ville, Ville durable, Norme, Subjectivité, Impérativité, Effectivité

Mots-clés :

- Droit de l'urbanisme - France
- Urbanisme durable - Droit - France
- Écologie urbaine - Droit - France
- Politique urbaine - France

**Résumé :** L'objet principal de l'étude est d'analyser le droit de la ville et sa portée. Plus précisément, il s'agit d'examiner la manière dont le droit se saisit de la ville à l'ère du développement durable. L'accélération de l'urbanisation et l'ampleur des préoccupations urbaines vont conduire à la juridicisation de la question urbaine. Le droit de l'urbanisme est phagocyté par un droit global et transversal, organisant le fonctionnement juridique de la ville selon des préoccupations sociales, environnementales, citoyennes et sécuritaires. La ville durable devient le point de convergence des dispositions juridiques relatives à la ville. Le droit de la ville durable est en construction. Il englobe plusieurs branches du droit et présente d'ores-et-déjà certaines caractéristiques : la multiplicité et la diversité de ses champs, de ses acteurs-sources et de ses normes en font un droit carrefour, pluriel et mixte. Le passage d'une approche en droits et non plus en besoins des préoccupations des citoyens fait émerger une notion plus large encore, celle de "droit à la ville". Elle est aujourd'hui en plein essor, envisagée comme un droit global à la ville durable : c'est un ensemble de droits-créances, droits-libertes et de mesures relevant du droit souple, repartis entre droits à bénéficier et droits à participer à la ville durable, replaçant les habitants au cœur des rapports urbains. La judiciarisation des problèmes de la ville durable pose la question de la portée du concept. Le droit au logement opposable (DALO) mais aussi la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), les recours administratifs traditionnels et l'ouverture des recours administratifs contentieux contre des mesures de droit souple permettent aux citoyens de faire valoir certains éléments de leur droit à la ville durable. Ce dernier semble gagner en effectivité ; il est à l'origine d'une citoyenneté urbaine informelle, à la fois active et passive.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 

Identifiant : 2021PA020008

Type de ressource : Thèse

---